



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 96/CNCMP/2021
DU 28/12

Le mardi 28 décembre 2021 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS

1°/- Examen du projet de marché relatif à l'acquisition d'équipement pour la préparation et le déploiement de programmes / plates-formes d'enseignement à distance; Réf.: lettre n° 106/CPMP/MAEPSP/P reçue le 23 décembre 2021.

Décision

Sur la base des documents fournis la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAEPSP approuvant ledit projet de marché passé avec SGMC pour un montant de 28 719 787, 14 MRU HT avec un crédit d'impôt de 9 162 310,59 MRU et un délai de livraison de 3 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES
MINES ET DE L'ENERGIE

2°/- Examen du PPM révisé du PADG 2021, Réf: lettre N°000422 du 21/12/2021/CPMP/MPME.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit PPM révisé pour l'année 2021.

3°/- Examen d'un avenant au marché d'assistance juridique passé par entente directe entre le cabinet GIDE loyrette Nouel AARPI et le MPME dans le cadre du litige où l'Etat Mauritanien est assigné devant le CIRDI par la MCM. Réf : lettre n°0423/CPMP/MPME reçue le 22 Décembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'approuve pas ledit avenant. Elle rappelle que l'alinéa 2 de l'article 5 du contrat initial prévoit la facturation à l'Etat, séparément, des frais et débours payés aux tiers.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

4°/- Examen d'un avenant à un marché pour l'acquisition d'un véhicule de service et de 10 véhicules 4X4 de supervision. Réf : lettre n°0128/CPMP/MS reçue le 23 Décembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP objecte la décision de la CPMP/MS approuvant ledit avenant modifiant les types de véhicules en remplaçant le modèle des véhicules Nissan HARD BODY par le modèle NAVARA.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

5°/- Examen d'un avenant au marché n°0336/F/042/CPMP/MDR/DAR/MA/2021 pour la fourniture et pose de matériel de clôture (lot 3). Réf : lettre 0474/CPMP/MDR reçue le 23 Décembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- les anciens et nouveaux plans des clôtures en grillage mettant en exergue les cotations des travées et le nombre des cornières entre deux poteaux,
- l'avis technique du bureau de suivi sur l'utilité et la pertinence des modifications demandées à travers cet avenant.
- les détails chiffrés concernant le coût des plus-values et moins-values.

6°/- Examen d'un avenant au marché n°0337/F/043/CPMP/MDR/MA/2021 pour la fourniture et pose de matériel de clôture (lot 4). Réf : lettre n°0474/CPMP/MDR reçue le 23 Décembre 2021.

